

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE THELLOISE

Evaluation environnementale

Analyse du DOO



Rapport – version 1

Dossier 24110034
12/06/2025

réalisé par

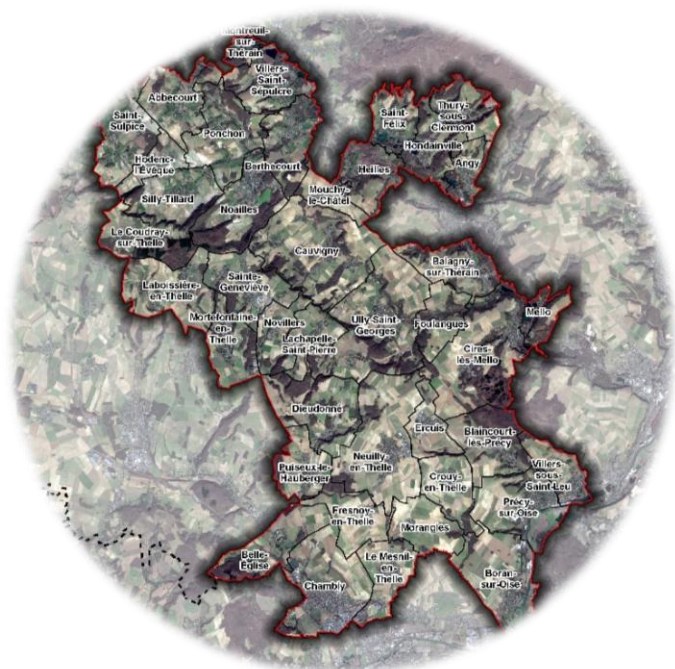


Auddicé Environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Schéma de Cohérence Territoriale Thelloise

Evaluation environnementale

Analyse du DOO



Rapport – version 1

Communauté de Communes Thelloise

Version	Date	Description
Rapport – version 1	12/06/2025	Evaluation environnementale

Nom - Fonction	
Rédaction	Olivier CHOPIN – Responsable du pôle évaluation environnementale « territoires »



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1.	ANALYSE DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS.....	5
1.1	Analyse croisée avec les enjeux environnementaux.....	6
1.2	Analyse environnementale du DOO.....	11
1.2.1	AMBITION I : ÊTRE ACTEUR DU TERRITOIRE.....	15
1.2.2	AMBITION II : UN TERRITOIRE VIVANT	17
1.2.3	AMBITION III : UN TERRITOIRE ATTRACTIF	19

PREAMBULE

La démarche d'évaluation environnementale vise à prévenir des impacts portés sur l'environnement et à assurer une cohérence des choix en matière de planification spatiale. Elle se fait en application des articles L122-5 et suivants, des articles R122-17 et suivants du code de l'environnement, ainsi que des articles L104-1 et suivants, et des articles R104-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'objectif de l'évaluation environnementale est de :

- Analyser les incidences environnementales du projet de SCoT
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document d'urbanisme
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du document d'urbanisme

La présente note propose une analyse environnementale du Document d'Orientation et d'Objectifs, ainsi que vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés dans l'Etat Initial de l'Environnement. Il se base sur la version du document transmis le 04/06/2025.

Cette version est destinée à l'usage exclusif de la CC Thelloise, de Verdi, et d'Auddicé Environnement.

CHAPITRE 1. ANALYSE DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

1.1 Analyse croisée avec les enjeux environnementaux

Le Document d'Orientations et d'Objectifs a été élaboré à partir des conclusions du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du Projet d'Aménagement Stratégique.

+	Enjeu bien pris en compte dans le DOO
+/-	Enjeu plus ou moins pris en compte dans le DOO
-	Enjeu non pris en compte dans le DOO

Thématiques	Enjeux	Intégration PAS	Intégration DOO	Orientations / Remarques
Géomorphologie	Atténuer les effets du changement climatique en préservant les éléments du paysage et en maîtrisant les risques de ruissellement	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques
	Favoriser le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques
Ressource en eau	Préserver la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et les zones humides à travers la réalisation de travaux d'assainissement nécessaires	+/-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 1.2.1.3 Répondre aux besoins en logements dans une logique de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
	Préserver et garantir la qualité de disponibilité de la ressource en eau par la mise en œuvre de solutions curatives (stations de traitement) et préventives (plan d'action sur les AAC)	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
	Garantir la sécurisation des ressources disponibles	+/-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
	Gérer la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques

Thématiques	Enjeux	Intégration PAS	Intégration DOO	Orientations / Remarques
Paysages et patrimoine bâti et culturel	Préserver les paysages et patrimoine remarquable, les sites protégés, le bâti traditionnel, les formes urbaines identitaires et les motifs caractéristiques de la Communauté de Communes Thelloise	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 1.2.2.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti, agricole et culturel
	Assurer l'intégration paysagère des nouvelles urbanisations	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 1.2.2.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti, agricole et culturel 1.2.2.1 Accompagner les filières stratégiques du territoire et encourager l'essor de nouvelles entreprises
	Anticiper les évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers les choix d'essence locales adaptées	-	+/-	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
	Veiller à l'intégration du nouveau bâti et aux matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables	+/-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 1.2.2.3 Mettre en valeur le patrimoine bâti, agricole et culturel 2.2.2 Soutenir le développement des énergies renouvelables
Patrimoine naturel et biodiversité	Préserver les espaces à enjeux écologiques majeurs ou forts particulièrement sensibles par leur disparition et de leur faible taille	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
	Préserver les continuités écologiques et assurer la fonctionnalité écologique des	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte

Thématiques	Enjeux	Intégration PAS	Intégration DOO	Orientations / Remarques
	milieux humides et aquatiques, boisés, ouverts			
	Maitriser l'artificialisation des sols et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 1.1.1 Soutenir un développement cohérent en s'inscrivant dans la trajectoire d'une zero artificialisation nette (zan)
	Favoriser la préservation des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares...)	-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques
	Améliorer la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés	-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
	Préserver les effets lisières des milieux naturels	-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame verte
Risques naturels	Prendre en compte les risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes	+/-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques
	Anticiper les effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques et l'apparition de certains (feux de forêt)	-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques
Risques industriels, pollutions et nuisances	Éviter l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols	-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques

Thématiques	Enjeux	Intégration PAS	Intégration DOO	Orientations / Remarques
	Garantir la sécurité des biens et personnes autour des sites ICPE	-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques
	Permettre une réduction des épisodes de pollution de l'air	+/-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.4 Rendre compatible bien-être, sante et gestion durable du territoire
	Préserver les habitants des différentes nuisances : déchets, bruit etc.	+/-	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.3 Adapter le territoire aux effets du changement climatique et aux risques 2.2.4 Rendre compatible bien-être, sante et gestion durable du territoire
Contexte énergétique et climat	Favoriser les opérations de renouvellement urbain et de lutte contre la précarité énergétique	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 1.2.1.3 Répondre aux besoins en logements dans une logique de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols 1.2.1.4 Agir contre le mal-logement et la précarité énergétique 2.2.2 Soutenir le développement des énergies renouvelables
	Développer les énergies renouvelables et de récupération (gisement en méthanisation, solaire, biomasse)	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.2 Soutenir le développement des énergies renouvelables
	Préconiser l'installation de chauffage basse température dans les nouvelles constructions pour développer la géothermie	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.2 Soutenir le développement des énergies renouvelables
	Permettre le développement de réseaux de chaleur en ayant une certaine densité de logement	+	+	L'enjeu est traité dans la partie : 2.2.2 Soutenir le développement des énergies renouvelables

1.2 Analyse environnementale du DOO

La démarche d'évaluation environnementale permet d'analyser des effets du DOO sur l'ensemble des thématiques environnementales.

Dans chacune de ces analyses, les mesures ont été analysées au regard des thématiques environnementales suivantes :

Macro-thématiques	Thématiques environnementales
Ressource en eau (quantité et qualité)	Eaux souterraines
	Eaux superficielles
	Facteurs de pression
Paysages et patrimoine bâti et culturel	Entités paysagères
	Analyse paysagère
	Paysages et patrimoines protégés
	Archéologie
	Patrimoine commun et ordinaire
Patrimoine naturel et biodiversité	Zones naturelles d'intérêt reconnu
	Zones humides
	Continuités écologiques et trames verte et bleue
	Biodiversité ordinaire
	Fragmentation des espaces naturels
Risques naturels	Inondations
	Mouvements de terrains
	Risque sismique
	Risque feux de forêt et de plaine
Risques industriels et technologiques	Risques industriels
	Transports de matières dangereuses
	Risques miniers
	Engins de guerre
Santé humaine	Pollution des sols
	Nuisances sonores
	Qualité de l'air
	Ondes électromagnétiques
	Gestion des déchets
Contexte énergétique	Production d'énergie
	Consommation d'énergie
Climat et changements climatiques	Emissions de Gaz à Effet de Serre
	Adaptation au changement climatique

Les interactions entre les différentes composantes de l'environnement (eau, air, milieux et biodiversité, ...) sont parfois complexes, et des effets antagonistes peuvent apparaître.

Les actions sur l'une d'entre elles peuvent induire des répercussions sur les autres. Il convient donc de bien identifier les effets attendus du projet et d'analyser les actions au regard de leurs possibles effets positifs et négatifs sur l'ensemble des composantes de l'environnement.

L'analyse des mesures sur l'ensemble des thématiques environnementales est réalisée ci-après selon ces critères :

Critères	Modalités
Nature de l'incidence (évalue la qualité de l'incidence attendue)	Très positive (++) Positive (+) Neutre (=) Incertaine (?) Négative (-) Très négative (--)

Tableau 1. Critères et modalités de définition de l'influence du DOO sur l'environnement

Une incidence sera d'autant plus positive que son effet sera direct, continue et à court terme. Une incidence à plus long terme revêt un caractère davantage incertain avec d'éventuels effets rebonds pouvant survenir entre temps. Il est à noter que la nature de l'incidence se fait en comparaison d'un scénario au fil de l'eau qui se définit comme une absence de SCoT.

La méthodologie employée conduit à indiquer que les dispositions relatives à la sensibilisation, bien que très importantes pour la mise en œuvre du document, n'induisent pas nécessairement une incidence prévisible positive sur l'environnement, dans le sens où la prise de conscience d'un enjeu environnemental ne se traduit pas obligatoirement par un changement de comportement, et peut être conditionné à d'autres facteurs sociaux ou économiques.

De la même manière, les dispositions relatives à la gouvernance, encore une fois primordiales pour la mise en œuvre du projet, ne revêtent pas en elle-même une incidence prévisible positive. Celle-ci est conditionnée aux décisions prises dans ces instances.

Les propositions de compléments sont synthétisées dans le tableau suivant et développé ci-après au cours de l'analyse :

Objectifs	Propositions
1.2.1.2 Proposer une offre en logements de qualité qui réponde au principe de mixité	Il conviendrait également de préciser que ces espaces peuvent également être support de nature en ville et présenter des enjeux écologiques forts qu'il conviendra d'intégrer.
1.2.2.1 Accompagner les filières stratégiques du territoire et encourager l'essor de nouvelles entreprises	Le développement de production d'énergies renouvelables sur les anciennes carrières, notamment en ce qui concerne la production photovoltaïque, doit respect les conditions relatives au photovoltaïque compatible avec l'exercice d'une activité agricole (Articles L111-29 à L111-30, ainsi que R. 111-56. du CU)
1.2.2.3 Favoriser les opérations de renouvellement et de densification pour le développement économique	La notion d'activités économiques productives apparait floue en l'absence de définition. Le CEREMA définit ainsi les activités productives comme les activités garantissant la production de biens et de services sur le territoire. Il semblerait donc contre-productif d'éloigner la production de services des zones résidentielles. La notion d'activités industrielles ou artisanale apparait plus claire sur ce sujet.
2.2.1.1 Protéger et enrichir la trame verte	La formulation visant à inscrire les zones naturelles ou agricoles à protéger semble confusante dans le sens ou la zone N ou A apparait davantage comme un moyen plutôt qu'un objectif de préservation. Par ailleurs, le choix d'essences « adaptées » apparait très flou et n'apporte pas spécialement de bénéfice écologique. Il conviendrait de privilégier la notion d'essences locales. Un certain nombre d'outils peut être préciser afin de garantir le bon fonctionnement des continuités écologiques : L151-23, EBC, Emplacements Réservés, Coefficient de Biotope par Surface à mobiliser sur ces secteurs, articles du règlements...
2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame bleue	Il conviendrait de supprimer « le cas échéant » pour la protection des AAC. Concernant la protection des éléments éco-paysagers, la formulation peut être plus forte en « Protéger les éléments écologiques ...» Concernant les milieux humides, le SCoT peut avoir une action plus forte en demandant aux documents d'urbanisme locaux de conditionner les ouvertures à l'urbanisation à la justification du caractère non-humide de la zone. Par ailleurs, la préservation des zones humides doit figurer en tant que prescription.
Objectif 2.2.2 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES	La prescription visant à déterminer les Zones d'Accélérations des Énergies Renouvelables semble imposer à tous les documents d'urbanisme locaux cette réalisation ce qui peut poser question juridiquement. Les possibilités d'implantations des parcs photovoltaïques sont déjà largement encadrées dans les articles R111-56 et suivants du code de l'urbanisme.

Objectifs	Propositions
Objectif 2.2.3 : ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES	Le recensement seul des risques ne garantit pas de réduire l'exposition des biens et des personnes, notamment vis-à-vis des risques inondation ou industriels (reprise en recommandation). La prise en compte de la qualité de l'air n'est pas reprise ici.
Objectif 2.2.4 : RENDRE COMPATIBLE BIEN-ETRE, SANTE ET GESTION DURABLE DU TERRITOIRE	La prise en compte de la qualité de l'air n'est pas reprise ici dans les prescriptions.

1.2.1 AMBITION I : ÊTRE ACTEUR DU TERRITOIRE

■ Orientation 1.1 : Affirmer une organisation solidaire et équilibrée du territoire

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Objectifs	Objectif 1.1.1 : SOUTENIR UN DEVELOPPEMENT COHERENT EN S'INSCRIVANT DANS LA TRAJECTOIRE D'UNE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)							
Nature	+	+	+	=	=	=	=	++
Commentaire	La réduction de la consommation foncière a une incidence prévisible positive sur les émissions de GES liées aux changements d'affectation des sols en comparaison du scénario environnemental de référence qui poursuit les tendances à l'artificialisation. Des incidences environnementales résiduelles sont toujours affectées à la consommation foncière résiduelle, qui seront fonction de la localisation des projets.							
Objectifs	Objectif 1.1.2 : AFFIRMER LA PLACE DE LA VILLE PRINCIPALE ET DES POLES SECONDAIRES TOUT EN ASSURANT LE MAINTIEN DE L'OFFRE EXISTANTE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS DES COMMUNES RURALES							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	Les objectifs démographiques selon l'armature territoriale permettent de rapprocher les logements des équipements et services, et indirectement de diminuer les besoins de déplacements, notamment en voiture individuelle, et les incidences environnementales associées : pollution de l'air, consommation d'énergie fossile, émissions de GES.							

■ Orientation 1.2 : Encourager un développement à taille humaine

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Objectifs	Objectif 1.2.1 : HABITER LA THELLOISE							
Sous-objectifs	1.2.1.1 Fixer des objectifs de production résidentielle cohérents par rapport à l'armature urbaine de la Thelloise							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	Les objectifs de production de logements selon l'armature territoriale permettent de les rapprocher des équipements et services, et du pôle gare et indirectement de diminuer les besoins de déplacements, notamment en voiture individuelle, et les incidences environnementales associées : pollution de l'air, consommation d'énergie fossile, émissions de GES.							
Objectifs	1.2.1.2 Proposer une offre en logements de qualité qui réponde au principe de mixité							
Nature	=	+	?	=	=	=	=	=
Commentaire	L'implantation préférentielle des logements dans les espaces en friches a une incidence prévisible positive sur la requalification paysagère de ces sites. Il conviendrait également de préciser que ces espaces peuvent également être support de nature en ville et présenter des enjeux écologiques forts qu'il conviendra d'intégrer.							
Objectifs	1.2.1.3 Répondre aux besoins en logements dans une logique de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols							
Nature	+	+	=	=	=	=	+	+
Commentaire	Le développement prioritaire dans les zones bénéficiant d'un raccordement au système d'assainissement collectif a une incidence prévisible positive sur la ressource en eau. La réhabilitation des logements anciens, voire dégradés ou abandonnés a des incidences prévisibles positives sur les consommations énergétiques et les émissions de GES du secteur de l'habitat. Enfin, le maintien des coupures d'urbanisation a une incidence prévisible positive sur la préservation des ouvertures paysagères.							

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Objectifs	1.2.1.4 Agir contre le mal-logement et la précarité énergétique							
Nature	=	=	=	=	=	=	+	+
Commentaire	La réhabilitation énergétique des logements a des incidences prévisibles positives sur les consommations énergétiques et les émissions de GES du secteur de l'habitat.							
Objectifs	Objectif 1.2.2 : TRAVAILLER DANS LA THELLOISE ET DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE							
Sous-objectifs	1.2.2.1 Accompagner les filières stratégiques du territoire et encourager l'essor de nouvelles entreprises							
Nature	?	=	?	=	=	=	=	-
Commentaire	Le développement d'activités économiques et d'espaces économiques a des incidences prévisibles négatives sur les émissions de GES liées à un changement d'affectation des sols. Les incidences prévisibles sont incertaines concernant la ressource en eau et la biodiversité et seront fonction de la localisation des projets. La prescription visant à garantir une insertion paysagère et architecturale qualitative des implantations économiques permet de réduire les incidences sur les paysages. Enfin, il convient de noter que le développement de production d'énergies renouvelables sur les anciennes carrières, notamment en ce qui concerne la production photovoltaïque, doit respect les conditions relatives au photovoltaïque compatible avec l'exercice d'une activité agricole (Articles L111-29 à L111-30, ainsi que R. 111-56. du CU)							
Objectifs	1.2.2.2 S'affirmer, s'approprier les dynamiques, maîtriser les effets secondaires de l'attraction des territoires voisins							
Nature	=	=	=	=	=	=	=	=
Commentaire	Cette partie n'a pas d'incidence prévisible sur l'environnement.							
Objectifs	1.2.2.3 Favoriser les opérations de renouvellement et de densification pour le développement économique							
Nature	=	+	=	=	+	+	=	+
Commentaire	La prescription a une incidence prévisible positive sur la gestion des risques industriels et des nuisances. La notion d'activités économiques productives apparaît floue en l'absence de définition. Le CEREMA définit ainsi les activités productives comme les activités garantissant la production de biens et de services sur le territoire. Il semblerait donc contre-productif d'éloigner la production de services des zones résidentielles. La notion d'activités industrielles ou artisanale apparaît plus claire sur ce sujet. La requalification et la densification des zones d'activités, et des friches a une incidence prévisible sur les émissions de GES liées à un changement d'affectation des sols. La recherche d'une meilleure intégration paysagère et architecturale des zones d'activités a une incidence prévisible positive sur les perceptions paysagères.							
Objectifs	1.2.2.4 Affirmer l'agriculture comme une ressource pour le développement territorial							
Nature	=	=	=	=	=	=	=	=
Commentaire	Cette partie n'a pas d'incidence prévisible sur l'environnement.							

1.2.2 AMBITION II : UN TERRITOIRE VIVANT

■ Orientation 2.1 : Vivre dans la Thelloise

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Objectifs	Objectif 2.1.1 : CONFORTER UN MAILLAGE COMMERCIAL DE PROXIMITE ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES CENTRES-VILLES ET VILLAGES							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	La priorité donnée au commerce dans les centralités des villes et des bourgs identifiées comme localisations préférentielles a une incidence prévisible positive sur les besoins de mobilité et les incidences environnementales associées : émissions de polluants atmosphériques, consommations d'énergies fossiles, nuisances sonores et émissions de GES.							
Objectifs	Objectif 2.1.2 : TENDRE VERS UN REEQUILIBRAGE SUR LE TERRITOIRE DE L'OFFRE DE SERVICE DE PROXIMITE							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	Le renforcement de l'offre de service de proximité a une incidence prévisible positive sur les besoins de mobilité et les incidences environnementales associées : émissions de polluants atmosphériques, consommations d'énergies fossiles, nuisances sonores et émissions de GES.							
Objectifs	Objectif 2.1.3 : DEVELOPPER ET VARIER LES MODES DE DEPLACEMENT AU SEIN DE LA THELLOISE ET AU-DELA							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	Le rapprochement des lieux de résidence et des lieux d'emplois, le développement des pôles gare avec des typologies d'habitat proposant une mixité et une densité propre à ces zones, le renforcement du réseau de pistes cyclables ont des incidences prévisibles positives sur les besoins de mobilité et les incidences environnementales associées : émissions de polluants atmosphériques, consommations d'énergies fossiles, nuisances sonores et émissions de GES.							
Objectifs	Objectif 2.1.4 : CONFORTER LE MAILLAGE LOGISTIQUE DU TERRITOIRE							
Nature	=	-	-	=	=	=	=	-
Commentaire	Le développement d'une plateforme logistique est susceptible d'avoir des incidences prévisibles négatives sur la banalisation des paysages, sur une perte de milieux naturels et de déstockage de carbone lié à un changement d'affectation des sols.							

■ Orientation 2.2 : Concilier cadre de vie et biodiversité

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Objectifs	Objectif 2.2.1 : PRESERVER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET LES PAYSAGES NATURELS							
	2.2.1.1 Protéger et enrichir la trame verte							
Nature	+	+	+	+	=	=	=	=
Commentaire	Les prescriptions en faveur de la trame verte ont des incidences prévisibles positives sur l'infiltration de l'eau pluviale, la préservation des paysages naturels, les milieux naturels qui la compose et la gestion des risques naturels. La formulation visant à inscrire les zones naturelles ou agricoles à protéger semble confusante dans le sens où la zone N ou A apparaît davantage comme un moyen plutôt qu'un objectif de préservation. Par ailleurs, le choix d'essences « adaptées » apparaît très flou et n'apporte pas spécialement de bénéfice écologique. Il conviendrait de privilégier la notion d'essences locales. Un certain nombre d'outils peut être précisés afin de garantir le bon fonctionnement des continuités écologiques : L151-23, EBC, Emplacements Réservés, Coefficient de Biotope par Surface à mobiliser sur ces secteurs, articles du règlements...							
Objectifs	2.2.1.2 Protéger et enrichir la trame bleue							
Nature	++	=	+	+	=	=	=	=
Commentaire	Les prescriptions en faveur de la trame bleue ont des incidences prévisibles positives sur les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau, les milieux naturels et la gestion des risques naturels. Il conviendrait de supprimer « le cas échéant » pour la protection des AAC. Concernant la protection des éléments éco-paysagers, la formulation peut être plus forte en « Protéger les éléments écologiques ...» Concernant les milieux humides, le SCoT peut avoir une action plus forte en demandant aux documents d'urbanisme locaux de conditionner les ouvertures à l'urbanisation à la justification du caractère non-humide de la zone. Par ailleurs, la préservation des zones humides doit figurer en tant que prescription.							
Objectifs	Objectif 2.2.2 : SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	Les prescriptions ont des incidences prévisibles positives sur les émissions de polluants atmosphériques, le bilan énergétique du territoire et les émissions de GES. La prescription visant à déterminer les Zones d'Accélérations des Énergies Renouvelables semble imposer à tous les documents d'urbanisme locaux cette réalisation ce qui peut poser question juridiquement. Les possibilités d'implantations des parcs photovoltaïques sont déjà largement encadrées dans les articles R111-56 et suivants du code de l'urbanisme.							
Objectifs	Objectif 2.2.3 : ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX RISQUES							
Nature	+	=	=	+	=	+	=	=
Commentaire	L'infiltration des eaux pluviales, la création d'espaces perméables, la prise en compte des sites pollués et des nuisances sonores ont des incidences prévisibles positives sur le rechargement des nappes, la gestion des ruissellements et des nuisances sonores. Le recensement seul des risques ne garantit pas de réduire l'exposition des biens et des personnes, notamment vis-à-vis des risques inondation ou industriels (reprise en recommandation). La prise en compte de la qualité de l'air n'est pas reprise ici.							
Objectifs	Objectif 2.2.4 : RENDRE COMPATIBLE BIEN-ETRE, SANTE ET GESTION DURABLE DU TERRITOIRE							
Nature	=	=	=	=	=	+	+	+
Commentaire	La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, les aménagements urbains qui limitent les îlots de chaleur, les espaces verts sans espèces allergisantes, la limitation de l'implantation de logements ou structures sensibles en zones exposées au bruit des transports ont des incidences prévisibles positives sur la santé humaine, les consommations énergétiques et les émissions de GES du secteur du logement. La prise en compte de la qualité de l'air n'est pas reprise ici dans les prescriptions.							

1.2.3 AMBITION III : UN TERRITOIRE ATTRACTIF

■ Orientation 3.1 : Valoriser les ressources locales

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Objectifs	Objectif 3.1.1 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BATI, AGRICOLE ET CULTUREL							
Nature	=	+	+	=	=	=	=	=
Commentaire	Les prescriptions ont des incidences prévisibles positives sur la protection du patrimoine architectural, paysager et naturel.							
Objectifs	Objectif 3.1.2 : PROMOUVOIR LES SAVOIR-FAIRE DE LA THELLOISE : ARTISANAT, TERROIRS ET ACTIVITES							
Nature	=	=	=	=	=	=	=	=
Commentaire	Cette partie n'a pas d'incidence prévisible sur l'environnement.							

■ Orientation 3.2 : Accompagner un développement touristique durable

	Ressource en eau	Paysages et patrimoine bâti	Patrimoine naturel et biodiversité	Risques naturels	Risques industriels et techno.	Santé humaine	Energie	Climat
Nature	=	=	=	=	=	=	=	=
Commentaire	Cette partie n'a pas d'incidence prévisible sur l'environnement.							